

714

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation de la convention littéraire signée par la France et la Grèce le 22 avril 1912. (N° 73, année 1913.)

(Nommée le 27 mars 1913.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Lucien CORNET. *Secrétaire*
- 2^e — DEBIERRE.
- 3^e — CHARLES-DUPUY. *Président*
- 4^e — COUYBA.
- 5^e — Louis MARTIN. *Rapporteur*
- 6^e — Laurent THIÉRY.
- 7^e — VAGNAT.
- 8^e — LHOPITEAU.
- 9^e — RICHARD.



17

Séance du 28 Mars 1913

Président : M. Charles Dupuy
Secrétaire : M. Lucien Cornet

Présents : M. M. Charles Dupuy, Louis
Martin, Richard, Laurent Thiéry, Vagnat
et Lucien Cornet.

Absent excusé : M. Coudyba

M. Louis Martin est désigné comme
rapporteur du projet de loi.

Le Secrétaire

Le Président

Lucien Cornet

Ch. Dupuy

Séance du mardi 8 juillet 1913

Le Comité a approuvé le rapport
de M. Louis Martin et le a autorisé
à le déposer sur le bureau de la séance.

Le Président

Ch. Dupuy